

Contrat de réservation

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

entre le camping Au Bois Dormant (Féneyrolles 19500 Chauffour Sur Vell) et M., M^{me} ou M^{lle} :

Nom Prénom

Adresse

Code Postal Ville Pays

Tél. Domicile Tél. Portable

E-mail

Participants au séjour	Nom	Prénom	Date de naissance

demande la réservation d'un emplacement camping nu

pour la période du : à 12 heures au à 11 heures.

La réservation de la location ne deviendra effective qu'après la confirmation de réservation.

Chaque emplacement est loué pour 2 personnes, un véhicule et un hébergement

- | | | | |
|---|--------------------------------|-----------------------------------|--------------------------|
| <input type="radio"/> Tente | <input type="radio"/> Caravane | <input type="radio"/> Camping-car | Dimensions x |
| <input type="radio"/> Emplacement avec électricité | | | |
| <input type="radio"/> Emplacement sans électricité | | | |
| <input type="radio"/> Personne supplémentaire : (+12ans) (-12ans) | Montant total du séjour | = | € |
| <input type="radio"/> Véhicule supplémentaire | Acompte 50 % du séjour | = | € |
| | Frais de dossier | = 20 | € |
| <input type="radio"/> Animal (max 2) | | | |
| <input type="radio"/> Location frigo (20€/sem) | Total de l'acompte payé | = | € |

Le solde du séjour sera à régler 30 jours avant l'arrivée. La taxe de séjour séjour (0,50€/j/pers) est à régler à l'arrivée.

demande la réservation d'une location

Pour la période du : 15 heures au 10 heures.

La réservation de la location ne deviendra effective qu'après confirmation de réservation.

- | | | | |
|--|---|---------|---|
| <input type="radio"/> Mobil-home 4 pl Willerby | <input type="radio"/> Mobil-home 4 pl IRM | | |
| <input type="radio"/> Mobil-home 4/6 pl | <input type="radio"/> Mobil-home 5 pl | | |
| <input type="radio"/> Mobil-home 5/7 pl | <input type="radio"/> Chalet 5/7 pl | | |
| <input type="radio"/> Animal - 10 Kg (maxi 1) | Montant total du séjour | = | € |
| <input type="radio"/> Location drap (15€/lit) | Acompte 50 % du séjour | = | € |
| <input type="radio"/> Forfait ménage (50 €) | Frais de dossier | = 20 | € |
| | Total de l'acompte | = | € |

Le solde du séjour sera à régler 30 jours avant l'arrivée. La taxe de séjour séjour (0,50€/j/pers) est à régler à l'arrivée.

*Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et des conditions d'annulation et je les accepte.
Je m'engage également à respecter le règlement intérieur.*

Fait à , le

Signature (mention "lu et approuvé")

CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION

Le locataire, signataire du présent contrat, ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue de la période de location.

CONDITION DE LOCATION ET DE RESERVATION EMPLACEMENT

Toutes les locations sont non fumeur. Apporter torchons, serviettes, draps et produits d'entretien.

Les heures d'arrivées pour les locations sont de 15H00 à 20H00 le premier jour et devront être libérés entre 8H00 et 10H00 le dernier jour.

Les heures d'arrivées pour les emplacements sont de 12h00 à 20h00 le premier jour et devront être libérés avant 11h00 le dernier jour au-delà d'une journée supplémentaire pourra vous être facturée.

- le solde de la location (mobil home ou emplacement nu) sera versé au plus tard un mois avant le début du séjour et le dépôt de garantie de 250€ sera réglé le jour d'arrivée. Il ne sera pas tenu compte de vos absences éventuelles durant votre séjour.
- En cas de séjour écourté pour une raison quelconque, le prix de la location ou de l'emplacement reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement. Dans ce cas le camping retrouve le droit de disposer de la location ou de l'emplacement. En cas de non occupation 24 heures après l'heure d'arrivée prévue et en l'absence d'un avis écrit de votre part, le camping retrouve le droit de disposer de la location ou de l'emplacement. Aucun remboursement ou indemnisation peut être considérée en cas de fermeture temporaire ou saisonnier d'un ou de plusieurs des services en raison d'un problème technique, climatique, administratif, législatif ou autre.
- La location ne peut en aucun cas bénéficier à des tiers, sauf accord préalable du propriétaire.
- Le locataire doit assurer le caractère paisible de la location et en faire un usage conforme à la destination des lieux.
- La location ou l'emplacement sera attribué en fonction de notre planning, en tenant compte du modèle disponible choisi à la date de votre séjour.

Les préférences formulées lors de la réservation seront satisfaites dans la mesure des disponibilités, sans engager la responsabilité du camping. Elles ne peuvent être ni garanties, ni exigées.

ETAT DES LIEUX, DEPOT DE GARANTIE POUR LES LOCATIONS.

Un inventaire des lieux sera fait en présence du locataire et du propriétaire (ou de son mandataire) au début et à la fin du séjour. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux. Le jour du départ, cet inventaire s'effectue, entre 8H et 10H, sauf accord préalable avec le propriétaire. Le dépôt de garantie sera restitué au locataire (dans le mois suivant le départ) déduction faite des éventuelles pertes, détériorations ou du coût de remise en état des lieux y compris du nettoyage. Une somme forfaitaire de 50€ sera retenue, si la location n'est pas rendue en parfait état de propreté.

ASSURANCE : Le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à souscrire un contrat d'assurance type-villégiature pour ces différents risques.

ANIMAUX : Les chiens de 1ère catégorie sont interdits dans le camping. Les animaux de -10kg sont admis dans les locations (maximum 1 avec supplément). Tous les animaux doivent avoir leurs carnets de vaccinations à jour. Tous les chiens doivent être tenus en laisse dans le camping. Tous les besoins naturels de vos animaux doivent être ramassés et jetés dans les poubelles à l'entrée du camping. Les animaux sont interdits à la piscine.

Il est interdit de laisser seul des animaux dans les locations.

ANNULATION :

L'annulation d'une location ou d'un emplacement de camping ne peut être signalée que par lettre recommandée, tout autre moyen de communication étant exclus (téléphone, mail, fax ou lettre simple). Si vous ne souscrivez pas à l'assurance annulation et dans le cas où cette annulation est signifiée plus de 60 jours avant la date d'arrivée, le camping rembourse la totalité de l'acompte, sous déduction de 20€ de frais de dossier. En cas d'annulation entre 60 et 30 jours l'acompte est remboursé à 50%. Dans le cas d'une annulation moins de 30 jours avant la date d'arrivée, l'acompte n'est pas remboursé. Nous vous conseillons de souscrire à l'assurance annulation que nous vous proposons. La liste des événements permettant l'annulation est inscrite dans le contrat qui vous sera envoyé avec votre confirmation.

LE PRIX COMPREND LES CHARGES : l'eau et l'électricité pour les locations.

SERVICES SUPPLEMENTAIRES PAYANTS : 2 lave-linges - 1 sèche linge - petite épicerie, bar, snack, location de drap, chauffage pour certaines périodes.

LIBRE ACCES : La piscine est ouverte en juillet août de 10h00 à 20h00.

Cette location de locatif ou d'emplacement prendra effet après :

- réception d'un exemplaire du présent contrat daté et signé (Le second exemplaire est à conserver par le locataire)
- réception des arrhes à régler par CB, chèque bancaire libellé à l'ordre du camping Au Bois Dormant, chèques vacances.
- envoi d'une confirmation de réservation par le camping.

REGLEMENT INTERIEUR: POUR LE BIEN ÊTRE DE TOUS!

CIRCULATION : La vitesse est limitée à 20km/h. Le stationnement est interdit sur les routes. Votre véhicule doit être garé sur votre emplacement même si l'emplacement voisin est inoccupé.

Aucun véhicule ne peut circuler entre 23h00 et 07h00 sauf en cas d'urgence.

HYGIENE : Les règles élémentaires d'hygiène doivent être respectées dans les sanitaires, et à la vaisselle. Pour les déchets ménagés il est interdit de jeter directement vos déchets dans les poubelles, il faut préalablement les mettre dans les sacs prévus à cet effet. Il est interdit de les mettre dans les poubelles des sanitaires. Les containers de déchets ménagers et tri sélectif sont à l'entrée du camping.

SECURITE : La direction du camping décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident qui interviendrait à l'intérieur du camping.

BRUITS : Les activités bruyantes sont interdites entre 22 heures et 9 heures à l'exception des activités proposées par le camping.

PISCINE : Bien respecter les règlements de la piscine. Seuls les maillots sont acceptés à la piscine, nullement les shorts.

VISITEURS : Aucun visiteur ne peut se rendre sur un emplacement sans l'autorisation de la réception. Il devra s'acquitter de la redevance visiteur et respecter le règlement intérieur du camping.

ENFANTS : Ils sont placés sous la garde exclusive de leurs parents qui en sont pénalement et civilement responsables notamment lorsqu'ils utilisent la piscine et les jeux mis à leur disposition.

LES ANIMAUX : Les chiens de 1ère catégorie sont interdits dans le camping. Tous les animaux doivent avoir leurs carnets de vaccinations à jour. Tous les chiens doivent être tenus en laisse dans le camping. Tous les besoins naturels de vos animaux doivent être ramassés et jetés dans les poubelles à l'entrée du camping.

Le fait de camper sur notre terrain de camping implique l'acceptation sans réserve du règlement. Toute infraction au présent règlement entraînera l'expulsion de son auteur. En cas de litiges, les tribunaux de Périgueux seront seuls compétents.

Camping Au Bois Dormant

Féneyrolles 19500 CHAUFFOUR SUR VELL

www.campingaiboisdormant.fr



Tél. : **05 55 84 09 58**

Email : contact@campingaiboisdormant.fr